

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 9

Artikel: Problèmes suisses : nous ne pouvons plus prêcher dans le désert

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ville neuve, dont à titre d'exemple on peut citer le projet du groupe d'étude «Ville Neuve» à Zurich (création d'une cité de 30 000 habitants, à Oetelfingen, à la frontière de l'Argovie et de Zurich). Problème également des bases juridiques nécessaires à l'aménagement du territoire. Et voici encore certains aspects particuliers de l'agglomération. La création de maisons spécialisées – écoles, maisons de vieillesse, bâtiments hospitaliers – dont se préoccupe Saint-Gall, dans son programme de travaux publics. Equipment sportif – stade, patinoire, piscine, salle de gymnastique – tous témoins d'une époque sociale. Bâtiments servant à la circulation: gare (celle que l'on doit construire à Sion cette année) et autogare, parking (fort discuté: parcomètre ou zone bleue? construction aérienne ou souterraine?). Dans certains cas, maison internationale: à Genève, Maison des Congrès, pour 3500 délégués! Et dans une évolution rapide, la maison-tour, qui donne à la City de Zurich sa nouvelle Sky Line. La querelle des anciens et des modernes se prolonge. Il y a les fanatiques de géométrie, contre l'esprit individualiste et la personnalité. De façon générale, on veut la ville à la mesure de l'homme.

Sur le plan économique, l'aménagement du territoire se voit placé devant des problèmes tout aussi graves. Comment conserver les terres agricoles, alors que les bâtiments, les routes et les parcs, notamment, en suppriment un mètre carré toutes les trois secondes? Où effectuer l'implantation des complexes industriels? Et qui ne s'intéresse à la route, dont le trafic, dans notre pays, s'est multiplié par 25 en une génération, celui de la rue par 300! On accélère la construction de chaînes de motels. Le camping règne partout. Des organisations spéciales disposent de maisons de vacances. Ce qui n'empêche pas que le nombre des hôtels tout court se fasse insuffisant. A Genève, en 1958, il s'est tenu 213 conférences internationales réunissant 17 000 délégués et obligeant à la réquisition d'hôtels particuliers; pour loger la suite des représentants officiels et leurs familles, il a fallu trouver des logements sur les bords du lac, tant du côté suisse que français.

Cette énumération des problèmes de l'aménagement du territoire est déjà trop longue. Elle montre pourtant les tâches énormes qui attendent l'Association suisse pour le plan d'aménagement national.

Extraits d'une conférence de
M. Charles-A. Burky,
professeur à l'Université de Genève.

NOUS NE POUVONS PLUS PRÊCHER DANS LE DÉSERT

Un contrat social

Le sol de la Suisse fond sous nos pieds. Toutes les trois secondes, un mètre carré de terrain agricole disparaît au profit d'une construction anarchique. Vingt et une communes suisses sur cent appliquent un plan d'aménagement, les autres laissent au hasard l'occupation de leur territoire. Or, on prévoit d'une manière sûre qu'au cours des dix prochaines années, notre pays verra apparaître l'équivalent de quarante villes nouvelles de moyenne importance. Certes nous avons tous droit à un habitat digne de ce nom, nous avons tous besoin d'écoles nouvelles, de bâtiments publics, d'usines. Mais nous ne pouvons plus, si nous ne voulons pas être étouffés, laisser les choses aller sans les étudier scientifiquement et les diriger avec intelligence. Récemment la revue «Architecture d'aujourd'hui» a consacré un de ses numéros à l'évolution actuelle de l'urbanisme et de l'habitat. Nous reprendrons ici quelques-unes de ses déclarations:

Inéluctablement, notre civilisation évolue vers une collectivisation du mode de vie. Le resserrement des libertés individuelles qui s'ensuit impose en contrepartie à la société d'assurer à l'individu un certain nombre de services. L'éducation, la sauvegarde de la santé, la sécurité de la vieillesse, par exemple, sont devenues les bases d'un système social qui se généralise. Au même titre, l'instauration d'un «droit à l'habitat» doit suivre, droit fondamental, résultant d'un contrat naturel et permanent entre l'homme et la société...

Pourquoi ce contrat?

Parce que l'homme produit, au cours de sa vie active, au fur et à mesure, ce qu'il lui faut pour se nourrir et pour se vêtir. Mais l'habitat étant la somme de longues années d'efforts humains, un homme seul, isolé, n'aurait le sien qu'à la fin de sa vie alors qu'il en a besoin dès sa naissance.

Ce contrat oblige la société (qui est permanente) à faire à l'homme (qui est temporaire) l'avance, le crédit de son habitat. L'homme remboursera ultérieurement, au cours de sa vie active...

Tout reste à repenser

Ce droit admis, l'habitat devient avant tout un problème de masse – problème dont la solution ne peut être basée que sur un programme scientifiquement établi.

Il est notoire que tout le problème technique, lorsqu'il intéresse la science, l'industrie, la défense nationale, mobilise les efforts de milliers de chercheurs et de spécialistes, efforts qui aboutissent le plus souvent à de fructueux échanges internationaux. Rien de comparable n'a été fait dans le sens d'une étude approfondie de l'habitat humain...

Sans doute existe-t-il des organismes nationaux ou internationaux qui procèdent à des échanges de vues, font des études, publient des rapports et des statistiques, mais aucune coopération réelle, aucune coordination, aucune impulsion constructive n'en a encore résulté.

(Suite à la page 37.)

(Suite de la page 34.)

«L'architecture contemporaine, c'est la physiologie appliquée, la connaissance de l'homme, de ses activités, de ses réactions attendues et inattendues, de ses nécessités matérielles comme de ses besoins spirituels.» Cette définition de Richard Neutra exprime bien l'infinie complexité de la tâche de l'architecte qui se prolonge et se ramifie bien au-delà des notions d'*«art»* et de *«technique»*, et se cristallise en une conscience profonde des problèmes fondamentaux de l'homme. Si l'architecture doit, avant tout, créer l'abri, l'étude de cet abri a été considérée bien à tort, jusqu'à présent, comme le problème le plus simple parmi ceux posés à l'architecte...

L'habitat reste, en fait, dans le domaine construit, le problème le plus mal étudié, et dont on peut dire qu'il se trouve aujourd'hui sur le plan de la conception au même point qu'il y a trente ans ou davantage. Tout reste à repenser, en repartant de notions et connaissances nouvelles.

Un prophète: Le Corbusier

Un seul homme de génie a apporté des idées entièrement neuves sur l'habitat et l'organisation des espaces urbains: Le Corbusier. Dans une vision prophétique, il a entrevu les possibilités qu'ouvrirait l'ère dite machiniste. Ce qu'il a écrit il y a trente ans reste encore totalement valable aujourd'hui. Il a prouvé, par les quelques rares réalisations qu'on lui a permis de faire en Europe, qu'il est possible de reconstruire intégralement et avec succès tous les principes de l'habitat traditionnel. Une voie a été ainsi ouverte, certes; elle démontre surtout la nécessité d'une rupture radicale avec toutes les idées reçues. C'est là l'essentiel et l'extraordinaire mérite de ce grand architecte. Mais croit-on qu'un homme seul, ou avec un petit groupe, puisse résoudre un problème immense, de portée mondiale?

En admettant que la nécessité d'une analyse soit enfin reconnue, que des programmes et des normes humaines étudiés par des équipes de spécialistes aient permis aux architectes de concevoir la synthèse architecturale, nous resterons condamnés à l'immobilisme tant que ne sera pas réalisée la **libre disposition du sol dans l'intérêt de la collectivité**.

La spéculation foncière est criminelle

Ce qui a été fait lorsqu'il s'est agi de défense nationale, des transports publics, de la production d'énergie, doit pouvoir s'appliquer à l'**habitat** et à la **replanification** des centres urbains, ou à la création de villes nouvelles. La spéculation sur le sol est la cause majeure des difficultés insurmontables contre lesquelles se débattent la plupart des peuples occidentaux étouffant dans leurs villes périphériques. Les dispositions législatives en vue de rendre le sol disponible doivent être considérées comme des mesures d'urgence comparables à celles qu'un gouvernement est appelé à prendre en cas de guerre. Car il s'agit de donner de l'oxygène à un agonisant.

Il suffit de comparer, dans les bilans nationaux, certains chiffres budgétaires avec les sommes consacrées à l'habitat pour se rendre compte que le logis des hommes est loin d'être une préoccupation primordiale des dirigeants de la plupart des pays. Où est pourtant le véritable

titre de gloire? Faire exploser une bombe nucléaire, envoyer le premier engin sur une autre planète, ou pouvoir dire: «Pas un homme sur notre territoire qui n'ait un abri décent, pas un enfant qui ne trouve un terrain de jeux, pour se délasser, une école pour s'instruire»? Les moyens existent, qui permettraient de résoudre ce problème si l'on accordait la primauté à ce besoin essentiel.

Des futurs taudis au respect de l'homme

On a tenté d'abaisser le prix de revient des logements au-delà de tout ce qui est raisonnable en resserrant à l'extrême les normes d'habitabilité et de finition, créant ainsi des taudis en puissance. Eh bien! faut-il rappeler que l'entretien de deux aliénés ou tuberculeux revient, par an, au prix d'un logement de trois pièces... et la corrélation indiscutable entre ces fléaux sociaux et les taudis?

Alors qu'une calculatrice électronique peut déterminer avec précision l'orbite d'un engin parcourant des millions de kilomètres dans l'espace, il suffit d'une simple règle de trois pour savoir qu'avant la fin de ce siècle l'humanité aura presque doublé, que les problèmes seront décuplés. Dans une telle évolution, que doit être le rôle de l'architecte et de l'urbaniste? Sensiblement différent de ce qu'il est aujourd'hui. La mission de ces deux techniciens deviendra d'autant plus importante qu'il leur appartiendra, et à eux seuls, d'effectuer la synthèse et de sauvegarder l'humain, dont l'essentiel est la mise en ordre, l'équilibre et la beauté. Il ne s'agira plus de jeux gratuits ou arbitraires, ni de recherches esthétisantes d'effets plastiques. Il s'agira d'espaces et de masses, à l'échelle de quartiers de ville ou de villes entières. Il importe donc de leur donner sans tarder une formation adéquate et pour cela de réformer l'enseignement de l'architecture tel que nous le concevons aujourd'hui. Il est à peu près certain que les projets les plus révolutionnaires dans ce domaine apparaîtront sous peu comme déjà dépassés. ASPAN.

POUR PROTÉGER LES HOMMES, ENTERRONS LES AUTOS

«Style», la luxueuse revue romande d'urbanisme, d'architecture et d'arts plastiques, publie dans le premier numéro de cette année plusieurs articles intéressants sur le visage de nos principales villes et les difficultés que leurs édiles doivent surmonter.

M. Marcel-D. Mueller présente en particulier le problème de la circulation automobile dans la ville contemporaine. On sait peut-être l'importance de cette question depuis que la circulation automobile a submergé les agglomérations de pays économiquement prospères comme la Suisse. Mais l'auteur nous rappelle que le phénomène d'engorgement dû au trafic n'est pas aussi neuf qu'on pourrait le croire. Et il cite l'exemple des embouteillages si nombreux dans la Rome du I^e siècle qu'il fallut y interdire la circulation des véhicules entre six heures du matin et quatre heures de l'après-midi.

Toutefois les inconvénients dus à la circulation sont aujourd'hui plus nombreux. Quels sont-ils?